

**ALLOCUTION PRONONCÉE PAR  
MONSIEUR VICENTE FOX,  
PRÉSIDENT DES ÉTATS UNIS MEXICAINS  
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE**

**Paris, le 14 novembre 2002.**

**Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,  
Mesdames et Messieurs les députés,  
Chers amis,**

Je remercie M. Jean-Louis Debré de son aimable invitation qui me vaut l'honneur et le privilège de m'adresser aux dignes représentants du peuple français dans cette enceinte historique.

Cet hémicycle a été le témoin de moments clés de l'histoire de France, et a eu une influence décisive sur l'évolution des institutions qui font de ce pays l'une des grandes démocraties du monde. Je reconnais la force et le dynamisme de la société française, et je tiens à exprimer la volonté du Mexique de développer un dialogue constructif avec vous tous qui, depuis cette assemblée parlementaire, contribuez au renforcement de la paix et du développement dans le monde.

Nos deux pays ont entretenu une relation longue et féconde. Le Mexique indépendant est l'héritier d'idées et de valeurs nées en France, qui ont aidé à définir son identité politique. Les philosophes des Lumières ont influé de façon considérable sur la formation de l'État mexicain et, de ce fait, font partie de notre propre histoire intellectuelle. Aujourd'hui, les aspirations républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité, sont des éléments essentiels des idéaux politiques du peuple mexicain et orientent l'action de son gouvernement.

Le Mexique, tout comme la France, a su répondre à l'appel de l'histoire. Nous sommes devenus une nation indépendante dans cette nouvelle ère inaugurée par la Guerre d'indépendance des États-Unis et la Révolution française ; pendant le XIX<sup>ème</sup> siècle, nous nous sommes consacrés à la tâche ardue de la construction nationale, qui allait peu à peu définir l'État mexicain; au

début du XXème siècle, à la suite de la Révolution mexicaine, nous avons procédé à une réforme sociale historique et, tout au long de ce siècle, nous avons consolidé nos institutions nationales.

Il y a deux ans, nous avons effectué une transition politique pour accéder à une pleine démocratie, exprimant ainsi la volonté du Mexique d'être le protagoniste de sa propre histoire et de participer de façon active et légitime sur la scène internationale.

Mon pays est entré dans le nouveau millénaire avec un gouvernement pluriel, issu d'un processus électoral exemplaire. Durant de nombreuses années, des forces politiques de courants divers ainsi que d'innombrables citoyens ont lutté pacifiquement pour la consolidation démocratique que désirait le peuple mexicain. Fermement instaurée, la démocratie fait désormais partie intégrante de la vie quotidienne des Mexicains.

L'équilibre des pouvoirs est un élément central de notre nouvelle vie politique. Maintenir cet équilibre s'est avéré un exercice difficile et complexe, mais nécessaire à la consolidation du Mexique des mille voix que nous souhaitons tous. Ce Mexique trouve une expression privilégiée dans le dialogue constant que le gouvernement a entamé avec la société civile, pilier essentiel de notre système démocratique.

L'un des principaux défis de la société mexicaine consiste à garantir la pleine application de l'Etat de droit. C'est pour cette raison que nous avons renforcé le règne de la légalité dans tous les domaines. Nous n'avons épargné aucun effort pour combattre la corruption et l'impunité, car nous sommes convaincus que l'obligation juridique et éthique de ce combat n'a pas de couleur politique, qu'elle se situe au-delà de tout intérêt sectoriel ou de parti. Dans ce même esprit, nous avons nommé un procureur spécial chargé d'enquêter sur

des cas de répression policière des cinquante dernières années et avons ouvert aux citoyens les archives officielles sur ces événements du passé.

La situation qui prévaut aujourd'hui au Chiapas est un sujet qui a suscité un vif intérêt au sein de la communauté internationale. Nous avons mis en œuvre un ensemble de réformes constitutionnelles en matière de droit et culture indigènes et avons entrepris une politique ambitieuse pour améliorer les conditions de vie des peuples indigènes au Mexique. Nous savons que beaucoup reste à faire, mais nous devons avant tout rétablir un dialogue constructif avec tous les groupes et tous les secteurs qui participent à cette tâche importante. Dans une société démocratique, les positions extrêmes qui rejettent la conciliation et les consensus nécessaires à la solution des problèmes, sont inadmissibles.

Je sais que le peuple français voit avec sympathie la transition démocratique que vit actuellement mon pays. Mais il ne s'agit pas d'une simple mise en conformité avec les valeurs contemporaines. Il s'agit d'un changement de fond qui a fait de nous un pays démocratique, améliorant notre fiabilité en tant que partenaire et acteur sur la scène internationale.

Le Mexique a donné des preuves de son nouvel engagement à l'égard des Droits de l'Homme. Nous sommes une société plurielle et tolérante, ouverte à l'examen et à la coopération internationale. Nous savons que la défense des Droits de l'homme dans notre pays a été renforcée par les liens étroits que nous maintenons avec les mécanismes et les organismes internationaux, ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales. Nous partons du principe que les Droits de l'Homme représentent des valeurs absolues et universelles, et qu'il incombe à tous les Etats, individuellement et collectivement, de veiller à leur respect. En même temps, nous sommes convaincus qu'en les promouvant à l'étranger, nous contribuons à faire en sorte que leur application soit pleinement garantie au Mexique.

Notre politique des droits de l'homme a modifié l'image que nous projetons vers l'extérieur. Un pays comme le Mexique qui ne dispose pas d'instruments de pouvoir traditionnel – comme la puissance militaire ou économique – pour peser sur les événements internationaux, doit utiliser d'autres formes d'influence. Celle que la diplomatie de mon pays est en mesure d'exercer, provient de l'attrait que sa société et sa culture exercent sur les autres peuples, notamment durant l'actuelle période de renouveau démocratique et de vitalité culturelle. Mais elle se nourrit également de l'engagement mexicain à l'endroit des valeurs universelles. Projeter ces facteurs de manière consciente et délibérée sur le reste du monde, nous confère une nouvelle marge d'action, ce que l'on nomme de nos jours le "pouvoir doux". Ce concept ne vous est pas inconnu. Pendant longtemps, la France a su user efficacement de cette forme d'influence positive de par le monde. Maintenant que le Mexique a commencé à mettre en œuvre cette politique, les liens entre nos deux pays se sont intensifiés et renforcés.

La consolidation des institutions démocratiques, le renforcement de l'Etat de droit et l'influence croissante du Mexique sur la scène internationale, nous offrent une nouvelle opportunité pour approfondir nos relations avec la France . Par le passé, nos gouvernements ont souvent visé les mêmes objectifs et déployé les mêmes efforts, dans le domaine international, comme l'a démontré leur action conjointe pour promouvoir la paix en Amérique Centrale dans les années quatre-vingt. Aujourd'hui, grâce à l'ensemble des valeurs et des intérêts que nous partageons, nous pouvons à nouveau unir nos efforts et exercer dans le monde une influence plus efficace et positive encore, comme partenaires et alliés d'un nouvel axe transatlantique.

En fait, ce processus est déjà en marche. Chacune de nos deux nations reconnaît et encourage la présence bienveillante et constructive de l'autre sur la scène internationale. Nous entretenons un dialogue continu et maintenons de

nombreuses convergences dans les instances internationales. Au cours de cette année, nous avons pu confirmer cette communauté de valeurs et d'objectifs, ce qui nous a conduit à émettre les mêmes votes tant à la Commission des Droits de l'Homme, que pour la récente résolution des Nations Unies sur la Cour Pénale Internationale.

Cependant, l'exemple le plus marquant de cette communauté d'objectifs et d'intérêts qui unit le Mexique et la France, est le dialogue intense que nous entretenons sur la question si complexe que constitue l'Irak. La position de mon pays est claire : nous sommes convaincus que tous les membres des Nations unies doivent respecter les résolutions du Conseil de sécurité. L'Irak, pas plus qu'un autre pays, ne peut en faire exception. Les inspecteurs des Nations unies doivent retourner dans ce pays pour vérifier qu'il n'y existe ni production, ni possession, ni vecteurs capables de transporter des armes de destruction massive. Cependant, toute action éventuelle contre l'Irak pour non-respect des résolutions du Conseil de sécurité, doit être fondée sur les rapports présentés par les inspecteurs au Secrétaire général, et par celui-ci au Conseil de sécurité. Le Mexique est convaincu que l'action d'un ou de plusieurs pays, qui s'exercerait sans l'aval de la communauté internationale, nuirait gravement à la crédibilité des Nations unies et restreindrait leur capacité d'action. C'est pourquoi nous avons, depuis le début, soutenu la position de la France.

Le dialogue et la concertation nous ont permis d'atteindre des objectifs importants, mais en agissant de concert, nos pays peuvent encore faire beaucoup plus pour contribuer à la définition du nouveau système international. Nombreuses sont les tâches qui restent à accomplir, mais je tiens à en souligner deux qui, pour le Mexique, sont prioritaires.

La première consiste à poursuivre l'élaboration d'un cadre normatif de portée universelle. Au fur et à mesure qu'émerge une véritable communauté

mondiale, dans laquelle la plupart des nations partagent intérêts et besoins, il est indispensable d'édifier un système international fondé sur des règles applicables à tous sans distinction, qui permette de trouver des solutions mondiales à des problèmes mondiaux, en s'appuyant sur les principes élémentaires d'équité, de justice et de démocratie.

Les Mexicains voient avec satisfaction l'activité sans précédent qui se déploie actuellement dans les enceintes multilatérales en vue de créer des régimes juridiques internationaux articulés autour de valeurs universelles, auxquelles on ne saurait opposer la souveraineté de l'État, et qui ont trait à des domaines tels que les Droits de l'homme, la démocratie, l'égalité entre les sexes, les droits des peuples autochtones, la protection de l'environnement, ou la lutte contre le crime organisé et la corruption. Des thèmes de portée mondiale qui constituent ce que l'on a appelé le "Nouvel Agenda international". Le Mexique souhaite et encourage l'instauration d'une régulation internationale accrue qui devienne le cadre d'action obligé pour tous les États, quelle que soit leur puissance économique ou militaire.

Ceci m'amène à la seconde tâche que nous considérons comme prioritaire. La communauté des nations connaît les effets négatifs qui peuvent découler du libre jeu de souverainetés s'exerçant sans restriction. Dans le système international contemporain, où subsiste une puissance unique à laquelle sa force militaire et économique confère une position privilégiée, il est indispensable de garantir que les relations entre les pays soient régies par des normes conçues et acceptées par tous. Nous devons éviter que persiste la tentation d'agir de manière unilatérale, sans restrictions ni contrepoids.

Les États-Unis sont une grande nation, un pays ami qui a apporté de grandes contributions à la communauté internationale. Néanmoins, il semble

impératif de les persuader de se joindre à l'action collective et de participer au nouveau système international fondé sur des normes universelles. Autrement, ce système n'entrera jamais vraiment en vigueur. La densité et la diversité de ces normes endigueront les actions unilatérales, assurant la sécurité à tous les pays. Les États-Unis tireront de l'application de ces normes des bénéfices considérables puisqu'elles favoriseront une plus grande stabilité du système international. En conséquence, il est dans l'intérêt de tous de contribuer à l'élaboration de ce réseau de normes, en particulier après les événements atroces survenus le 11 septembre de l'année dernière. Si nous ne réagissons pas avec lucidité et clairvoyance, nous courons le risque que le système international entre dans une période de conflit et d'instabilité.

Consciente de ces défis, la diplomatie mexicaine s'est efforcée de trouver des convergences politiques avec d'autres nations en vue de participer activement à l'édification de ce nouvel ensemble de règles et de normes universelles. Il en a résulté un rapprochement important des positions de la France et du Mexique. Les initiatives françaises au sein des différents organismes multilatéraux se caractérisent par leur sensibilité à reconnaître l'identité des parties prenantes et par la prise en compte des circonstances particulières de chacune d'elles, dans le respect du droit international. Mon gouvernement partage pleinement cette vision de l'action internationale et souhaite maintenir et renforcer un dialogue ininterrompu, respectueux et franc avec le gouvernement français, en vue de promouvoir des objectifs communs. Nous avons accompli les premiers pas sur cette voie, mais beaucoup reste à faire.

Des tâches prioritaires que je viens de décrire, découle un ensemble d'actions spécifiques auxquelles nos pays peuvent collaborer étroitement. L'élaboration du Statut de la Cour Pénale Internationale constitue l'une d'elles.

Cette instance unique permettra de faire justice dans des cas de génocide et de crime contre l'humanité. Nous aspirons à ce que les responsables de ces crimes soient jugés sans exception, lorsqu'ils n'auront pas été sanctionnés dans leurs propres pays. Le Mexique a entamé le processus de ratification du Statut, processus qui exige la réforme de certaines dispositions de notre Constitution. Mon gouvernement est décidé à encourager l'adhésion de tous les pays à la Cour Pénale Internationale afin que celle-ci devienne une institution viable et efficace au service de l'humanité. Nous savons que la France partage cet objectif et nous avons la volonté inébranlable d'œuvrer avec votre gouvernement en vue de sa réalisation.

La ratification du Protocole de Kyoto constitue une autre des actions que nous devons entreprendre sans délai. Le Mexique est favorable à l'entrée en vigueur de cette Convention, qui permettra d'affronter les causes et conséquences du changement climatique, ainsi que de réduire les risques mondiaux qu'il implique. C'est pour cela que nous avons été parmi les premiers pays du continent américain à le ratifier. Néanmoins, nous sommes conscients du fait que le Protocole ne sera viable que si tous les pays s'engagent à respecter les obligations qui leur sont imposées, tout en tenant compte de leurs responsabilités communes mais distinctes. L'effort conjoint de la France et du Mexique peut s'avérer décisif pour assurer la viabilité de ce Protocole.

Le renforcement du dialogue entre l'Amérique latine et l'Europe sera fondamental pour rapprocher et concilier nos positions sur ces sujets et sur bien d'autres. Le Mexique s'est proposé d'être un pont entre nos peuples. Nous avons participé activement au dialogue initié à Rio de Janeiro en 1999, et nous continuerons d'être pleinement engagés dans ce processus. Afin de consolider l'association stratégique entre nos deux régions, mon pays sera le siège du Troisième Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union

européenne, de l'Amérique latine et des Caraïbes, prévu pour 2004. Cette occasion nous offrira la possibilité d'approfondir nos échanges et d'adopter des stratégies pour la promotion de nos objectifs communs. La France et le Mexique peuvent être les locomotives de ce processus.

La stratégie internationale de mon gouvernement se caractérise par sa volonté de renouveau. Le monde a changé, et le Mexique aussi. Nous tenons à ce que notre politique étrangère réponde aux nouvelles nécessités d'une nation pleinement démocratique, dans le contexte d'un système international en voie de transformation. C'est pour cela, que nous sommes décidés à assumer une position plus active au sein du système international, ce qui nous permettra de peser dans la définition de l'ordre mondial des prochaines décennies.

### **Mesdames et Messieurs,**

Depuis la révolutionnaire Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, jusqu'à l'influence ininterrompue de la tradition juridique française dans le droit mexicain, la civilisation française est très vivante au Mexique. C'est peut-être là l'aspect le plus important de notre relation : une fascination mutuelle pour nos cultures respectives. Nous, les Mexicains, avons été intimement nourris de culture française, tant par la connaissance des auteurs et des artistes de cette grande nation, que par la fréquentation de l'œuvre de certains des plus grands créateurs du Mexique. Ce n'est pas un hasard si les trois écrivains mexicains les plus éminents du XXème siècle, Alfonso Reyes, Octavio Paz et Carlos Fuentes, ont été profondément imprégnés de culture française, ce qui transparaît dans leurs œuvres. Carlos Fuentes évoquait récemment la visite historique du président Charles de Gaulle à Mexico en mars 1964. Ce fut la première visite officielle d'un chef d'État français dans notre pays, et au cours de son séjour, il lui a été accordé la distinction exceptionnelle de s'adresser aux

Mexicains depuis le balcon du Palais national. Ma présence ici auprès des représentants du peuple français me semble une façon de confirmer cette profonde affinité et cette amitié qui unissent nos peuples.

Cette nation a toujours représenté une source de lumière et d'humanisme pour le monde. Alfonso Reyes l'a exprimé avec son élégance et sa lucidité habituelle, lorsqu'il a dit de la France : "Oh ! Patrie commune, terre de tous !". Il ne s'agissait nullement d'une expression d'indifférence à l'égard de son propre pays, qu'il aimait profondément ; il ne faisait là que manifester son admiration, l'admiration de tous, pour la civilisation française. Je vous remercie pour le privilège qui m'a été accordé de participer, dans ce palais, au dialogue entre le Mexique et la France, patrie commune de l'humanité.

Merci beaucoup.